



CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE BESANÇON
Bureau des Laboratoires
1, boulevard Fleming
25030 - Besançon Cedex

Affaire suivie par : **Françoise Chevennement**
Tél : n° **03.81.66.87.80**
Mail : fchevennement@chu-besancon.fr

DESCRIPTIF SUCCINCT

(D. S.)

Consultation du 09 septembre 2013

MAPA N°2013/FC/LABO/13 – Article 28 CMP

**Fourniture de MILIEUX, REACTIFS ET CONSOMMABLES
POUR BIOLOGIE DE LA REPRODUCTION**

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES :

Le lundi 07 octobre 2013 à 16 heures au plus tard.

Le présent document comporte 5 pages numérotées de 1 à 5

OBJET DU MARCHÉ

ARTICLE 1 - OBJET ET CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DE LA CONSULTATION

La présente consultation porte sur la **fourniture de milieux, réactifs et consommables pour BDR (biologie de la reproduction)**, code nomenclature 18.63.

La description des besoins fait l'objet du tableau ANNEXE N°1.

Le marché sera conclu pour une période de **douze mois** à compter du 1^{er} janvier 2014 soit jusqu'au 31 décembre 2014.

Les commandes seront passées au fur et à mesure des besoins.

ARTICLE 2 - NOMBRE, NATURE ET MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES LOTS

La présente consultation comporte **28 lots** répartis en **4 chapitres** :

Détail des chapitres	Désignation du chapitre	Détail des lots
CHAPITRE A	Milieux	Lots n°1 à n°11
CHAPITRE B	Réactifs	Lots n°12 à n°15
CHAPITRE C	Consommables	Lots n°16 à n°22
CHAPITRE D	Immunologie du sperme	Lots n°23 à n°28

Les candidats pourront soumissionner pour tout ou partie des lots.

Chaque lot peut être attribué séparément : cependant les lots 6 et 7, et 10 et 11 sont utilisés conjointement (les choix sont donc liés).

Le lot 16 sera attribué à **deux fournisseurs**, pour la même quantité inscrite dans l'annexe1.

Un même soumissionnaire peut se voir attribuer plusieurs lots.

ARTICLE 3 - DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le marché est constitué des documents contractuels suivants énumérés par ordre de priorité décroissant :

1 - Le présent descriptif succinct et ses annexes dûment remplis.

2 - Le **Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG)** applicables aux marchés publics des fournitures courantes et de services.

DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION

ARTICLE 4 - DATE ET HEURE LIMITES DE RÉCEPTION DES OFFRES

Pour être examinée, l'offre devra parvenir **avant le lundi 07 octobre 2013 à 16 heures**.

ARTICLE 5 - MODALITÉS DE PRÉSENTATION ET DE TRANSMISSION DES OFFRES

Les enveloppes contenant obligatoirement :

- les offres établies selon les modèles joints en annexe 2, 3, 4, et 5.
- l'état annuel des certificats reçus (NOTI 2) ,
- la déclaration du candidat (DC1),

devront parvenir avant les date et heure fixées à l'article 4 ci-dessus et seront envoyés au CHU. :

T par **courrier** portant la mention, dans le coin supérieur gauche : "**Fourniture de milieux, réactifs et consommables pour BDR** "

**Centre Hospitalier Universitaire de Besançon
Service Biomédical - Laboratoires
1, boulevard Fleming
25030 - Besançon Cedex**

T **ET par voie électronique à : fchevennement@chu-besancon.fr**, pour les tableaux au format excel 2010 **(SANS AUCUNE MODIFICATION DE LA MAQUETTE, NI MACRO, NI FUSION, NI LIEN AVEC DES FICHIERS).**

ARTICLE 6 – GROUPEMENTS

Le groupement des entreprises candidates est autorisé.
Il peut prendre la forme d'un groupement conjoint ou solidaire.

ARTICLE 7 - MODALITÉS D'ORGANISATION DES ESSAIS OU DE REMISE D'ECHANTILLONS

Des échantillons GRATUITS pourront être demandés aux candidats : ils devront être livrés au plus tard dans les 8 jours suivant la demande.

Le colis accompagné d'un bordereau détaillé, établi en double exemplaire, devra porter **obligatoirement** la mention suivante :

CONSULTATION du 09 septembre 2013 : Echantillons

Il sera accompagné d'un bordereau détaillé, établi en double exemplaire.

Chaque article déposé comportera les mentions suivantes :

- la raison sociale du fournisseur,
- le numéro de lot du présent descriptif,
- le numéro et la désignation de l'article,
- la référence du produit.

La non fourniture d'échantillons, le retard dans l'envoi ou le mauvais étiquetage entraîneront le non examen de l'offre.

ARTICLE 8 - JUGEMENT DES OFFRES

Le choix sera effectué selon les critères de sélection suivants, classés par ordre décroissant d'importance :

- la valeur technique des produits : qualité, sécurité, efficacité,
- le coût d'utilisation,
- le délai de livraison, qui en cas d'urgence peut être de 24 heures sans surcoût.

Au vu de ces critères, l'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue.

ARTICLE 9 : COMMUNICATION DES RÉSULTATS

Tous les candidats, retenus ou non, seront avisés des résultats de la consultation.

PRIX ET RÈGLEMENT

ARTICLE 10 - DÉTERMINATION DES PRIX

10.1. - Contenu

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres, frappant obligatoirement la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement, à l'emballage et au transport jusqu'au lieu de livraison.

L'offre de prix sera faite sur la base des quantités indiquées en annexe N°1 du présent document.

10.2. - Régime des droits et taxes

Si des créations, majorations, diminutions, suspensions, suppressions des droits et taxes intervenaient postérieurement à la date limite fixée pour le dépôt de l'offre, le prix serait modifié en conséquence pour les livraisons auxquelles ces variations de droits et taxes auraient été effectivement appliquées.

10. 3. - Prix de règlement

- Les prix seront unitaires et **fermes** pendant toute la durée du marché.
- Les prix seront **unitaires** en référence aux catalogues susmentionnés pour les achats sur catalogue, correspondant aux différents lots. Le fournisseur consent un rabais en pourcentage sur son tarif public en vigueur.

ARTICLE 11 - MODE DE RÈGLEMENT DU MARCHÉ

Le mode de règlement du CHU est le virement administratif.

Le délai de paiement est de **50** jours.

En cas de dépassement, le taux des intérêts moratoires applicables sera le taux légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts ont commencé à courir majoré de 2 points.

ARTICLE 12 : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tout renseignement complémentaire qui leur serait nécessaire en vue de répondre à la présente consultation, les candidats pourront contacter :

<p>Françoise CHEVENNEMENT Dr en Pharmacie Centre Hospitalier Universitaire de Besançon Bureau des Laboratoires 1 boulevard Fleming 25030 Besançon Cedex ☎ direct n°03.81.66.87.80 mail : fchevennement@chu-besancon.fr</p>

Signature du candidat :